SAISON 2023/2024

CHAMPIONNAT DU VALENTINOIS
REGLEMENT

Article 1: Le championnat se déroule en une poule unique de 6,7 ou 8 équipes avec matchs aller-retour.
Article 2 : Les équipes sont composées de trois joueurs au moins : un 4° joueur pourra éventuellement faire le double : **Leur nom doit obligatoirement figurer sur la liste des joueurs donnée en début saison (Assurances)**
Article 3 : Le total des classements FFTT des joueurs d'une équipe ne doit pas excéder 3000 pts. Un joueur ayant un classement FFTT supérieur à 1299 pts ne peut pas participer à cette compétition..
Article 4 : Un joueur ayant commencé la compétition dans une équipe ne peut pas jouer dans une autre équipe sauf dérogation exceptionnelle
Article 5: Le capitaine de **l'équipe gagnante** doit **déposer la feuille de match** à la salle du gymnase Bachelard **dans le classeur** prévu à cet effet au dessous du tableau réservé au championnat
Article 6 : Après accord des deux capitaines une rencontre peut être avancée ou reportée
Article 7 : Un joueur non présent 30 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre a son premier match perdu
Article 8 : Les trois derniers matchs de ce championnat ne peuvent être joués que par des joueurs ayant fait une rencontre auparavant.
Article 9 : Les points rencontre sont attribués suivant le barème suivant : match gagné : 3 points , match nul : 2 points ,match perdu : 1 point, forfait : 0 point .
Article 10 : Les rencontres se déroulent sur trois ou deux tables suivant le règlement FFTT (11 points , trois sets gagnants)
Article 11 : Un **classement individuel** des joueurs sera établi suivant le barème affiché dans la salle
Article 12 : Dans la mesure du possible des tournois simple et double seront organisés en fin de saison

Adresse des tables
VBTT Gymnase Bachelard 74 Route de Montelier Valence 26000

Responsables: Mr Pierre Ebel Téléph.06 80 23 22 73
Mme Mendiglia Jocelyne Téléph. 06 45 43 20 03